

■ **10 JUIN 2021 : L'APPEL ACTE I**

■ **28 SEPTEMBRE 2021 : L'APPEL ACTE II**

Le 10 juin 2021, quels que soient nos secteurs et modes d'activité, nous étions très nombreux dans la rue.

Les différents arrêtés et autres rapports élaborés à la hâte et sans concertation par le gouvernement ont révélé son manque de considération à l'égard de notre profession.

Le 28 septembre 2021, les différents ministères (Santé, Enseignement Supérieur, Fonction Publique...) faisant la sourde oreille, nous nous mobilisons à nouveau pour rappeler que :

- ➔ la profession de psychologue n'est pas une profession paramédicale. Les psychologues ont une fonction d'expertise et sont autonomes dans l'élaboration de leurs méthodes et indépendants dans leurs décisions d'intervention. **Nous nous opposons à l'imposition par l'État d'orientations théoriques ou de techniques thérapeutiques** qui ne respectent ni notre autonomie, ni le libre choix des citoyens ;
- ➔ spécialistes en sciences humaines, dotés des compétences et des orientations diverses qui font leur richesse, les psychologues étudient et traitent du fonctionnement psychique dans différents champs de la société. Le statut doit reconnaître l'exercice de la fonction de formation d'information et de recherche (FIR) aux psychologues territoriaux comme il existe et se pratique par les psychologues hospitaliers. **Nous sommes opposés à la création d'un ordre des psychologues** qui va à l'encontre de la réalité de la profession et de la pluralité des approches psychologiques ;
- ➔ les psychologues sont des cadres spécialisés de catégorie A ayant une fonction d'expertise. A ce titre, ils ont l'obligation de participer systématiquement au projet directeur du service ou de l'établissement mais ils ont été oubliés des mesures de revalorisation salariale. Depuis trop longtemps, **les psychologues ne sont pas rémunérés à la hauteur de leurs qualifications et de leur expertise**. Les grilles de salaire dans la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale ainsi que les tarifs largement insuffisants prévus dans les expérimentations en libéral témoignent du mépris de l'État pour notre profession ;
- ➔ les psychologues sont une des professions subissant le plus de **précarité**, dans la Fonction Publique Hospitalière

et Territoriale où les non-titulaires sont en nombre trop important. Cette précarité induite par la contractualisation entraîne de grandes disparités de traitement et d'injustices qui fragilisent l'ensemble des psychologues et leur exercice professionnel.

NOUS EXIGEONS L'OUVERTURE URGENTE DE VÉRITABLES NÉGOCIATIONS POUR :

- ➔ *une revalorisation substantielle de nos grilles de salaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et la rémunération ;*
- ➔ *l'ouverture systématique de concours sur titres pour les postes vacants et un plan de résorption de l'emploi précaire ;*
- ➔ *la garantie de l'indépendance des psychologues dans leurs pratiques et de leur autonomie professionnelle vis-à-vis de la discipline médicale ;*
- ➔ *une reconnaissance de la place de la psychologie et des sciences humaines, différenciée de l'approche médicale, dans le système de santé, dans la Fonction Publique Hospitalière, en libéral, mais aussi dans les Fonctions Publiques d'État et Territoriale pour améliorer la prévention ;*
- ➔ *un accès direct du public aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ou prises en charge par la Sécurité Sociale en libéral ;*
- ➔ *Une formation universitaire en psychologie avec un doctorat d'exercice.*



**Tous en grève,
un préavis national
de grève CGT
a été déposé**



L'ACCÈS AUX PSYCHOLOGUES EST UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE !

LE 28 SEPTEMBRE, TOUS MOBILISÉS POUR LE DÉFENDRE !